

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 7 juin 2010**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le septième jour de juin deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2010-06-188.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AVEC DISPENSE DE LECTURE
  - 3.1 Session ordinaire du 3 mai 2010 et de la session extraordinaire du 17 mai 2010
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 Relevé 1- année 2008
  - 4.3 Vacances Réjean Lebel et Sabrina Caron
  - 4.4 Reddition de comptes
  - 4.5 Tournoi de Golf des gens d'affaires
  - 4.6 Contribution annuelle –Journal Epik
  - 4.7 Avis motion- Règlement sur la rémunération des élus
  - 4.8 Site Web
  - 4.9 Demande de commandite- Trois-Pistoles en chanson
  - 4.10 Municipalité Saint-Hubert –Élections scolaires et municipales
  - 4.11 Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup- Convocation
  - 4.12 Invitation Parti Libéral
  - 4.13 Formation ADMQ
  - 4.14 Intérêts retard- Vente pour taxes
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 Correspondance François Isabel
  - 5.3 Radio avec casque d'écoute

6. TRANSPORT ROUTIER
  - 6.1 Soumission –Pluvial Boulevard Industriel
  - 6.2 Correspondance Jean D’Amour
  - 6.3 Achat de fleurs
  
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Contrat d’enlèvement des matières résiduelles
  - 7.2 Demande Dépanneur Kakou inc.
  - 7.3 Correspondance Francine Puzé et Gérard St-Onge
  - 7.4 Intact assurance- Bris égout rue du Patrimoine
  - 7.5 Financement de la collecte sélective
  - 7.6 Demande de monsieur Denis Pelletier
  - 7.7 Factures Consortium Cima+/Roche
  - 7.8 Soumission –aqueduc et égout
  
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d’autorisations
  - 8.2 CPTAQ- Bertrand Gaudreau
  - 8.3 Abroger règlement no 258- PIIA
  - 8.4 Journées de la Culture
  - 8.5 MRC- Règlement no 172-10 (périmètre d’urbanisation de St-Antonin)
  - 8.6 Dérogation mineure- Jean-Noël Paradis
  - 8.7 Conseil régional de l’environnement du Bas-Saint-Laurent
  - 8.8 Entente-inspecteur en bâtiment
  
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
  - 9.2 Correspondance- Bernard Généreux –Député
  - 9.3 Contrat Jean-Yves Chouinard
  - 9.4 Rapport mensuel agente de développement
  
10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
  
11. AUTRES DOSSIERS
  
12. INFORMATIONS
  
13. AFFAIRES NOUVELLES
  - 13.1 Hugues Guérette Inc. –Déneigement
  
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
  
15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

**2010-06-189.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 mai 2010 et de la session extraordinaire du 17 mai 2010**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l’unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 3 mai 2010 ainsi que celui de la session extraordinaire du 17 mai 2010 soient adoptés en leur forme et teneur.

Suivi du procès-verbal : Suite à la demande de soumission pour la tonte de pelouse pour les terrains appartenant à la municipalité, une demande de Terrassement MLJ est faite auprès de la directrice générale afin d’effectuer la tonte des terrains une première fois afin de pouvoir établir une soumission en bonne et due forme.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2010-06-190.4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2010 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 185 357.15 \$.

**Que** la liste #3 des transferts de crédits soient approuvés tels que présentés.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. & sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

### **2010-06-191.4.2 .Relevé 1- année 2008**

Une demande d'ajustement du Ministère du Revenu du Québec pour l'année d'imposition 2008, concernant les retenues à la source et les cotisations de l'employeur. Les montants manquants s'élèvent à 111.00\$

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 111.00\$ pour les retenues à la source pour l'année 2008. De plus, que la part de l'employé sur les retenues soit faite pour chacun.

### **2010-06-192.4.3 Vacances Réjean Lebel et Sabrina Caron**

Suite à la vérification des livres pour l'année 2009, deux employés municipaux ont une différence dans le calcul des vacances à payer. Les sommes versées en trop sont les suivantes :- Réjean Lebel 2 848.39\$  
- Sabrina Caron 499.86\$

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de régulariser les vacances jusqu'au 31 décembre 2009 pour les employés Réjean Lebel et Sabrina Caron pour des montants respectivement de 2848.39\$ et 499.86\$.

### **4.4 Reddition de comptes**

La direction générale des infrastructures nous avise que la reddition de comptes pour la période du 28 novembre 2005 au 31 décembre 2009 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2005-2009 fait l'objet d'une acception par la Direction générale des infrastructures.

#### **2010-06-193.4.5 Tournoi de Golf des gens d'affaires**

Invitation du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup et la chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup à participer au Tournoi de golf des gens d'affaires, qui aura lieu le vendredi 9 juillet 2010, au Club de golf de Rivière-du-Loup. Le coût pour le golf et le souper est de 110\$ par personne ou le souper seulement pour 40\$ par personne.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Ghislaine Daris mairesse participe au souper du tournoi de Golf des gens d'affaires et que le conseil accepte d'en défrayer le coût de 40\$.

#### **2010-06-194.4.6 Contribution annuelle –Journal Epik**

Monsieur Yvan Roy du Journal Epik nous demande de verser la contribution financière annuelle au journal pour l'année 2010 au coût de 2880\$.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la contribution de 2880\$ au journal Epik pour l'année 2010.

#### **4.7 Avis motion- Règlement sur la rémunération des élus**

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Rémi Beaulieu pour qu'à une prochaine réunion, un règlement sur la rémunération des élus sera adopté.

Monsieur Rémi Beaulieu dépose le projet de règlement sur la rémunération des élus.

#### **2010-06-195.4.7.1 Conformité du règlement sur la rémunération des élus**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la municipalité de Cacouna informe les membres de l'ancien conseil ainsi que l'ancienne directrice générale que des modifications seront apportées au règlement sur la rémunération des élus afin de le rendre conforme étant donné qu'il avait été changé par résolution et non par règlement tel que stipulé par la loi.

#### **2010-06-196.4.8 Site Web**

Suite aux informations reçues de madame Mélanie Milot de la MRC de Rivière-du-Loup concernant l'utilisation de notre site web versus le site unifié de la MRC de Rivière-du-Loup, il a été indiqué que des informations obligatoires doivent être ajoutées à notre site et que l'intervention du programmeur sera requise alors qu'à la MRC toutes les municipalités seront mise à niveau au même moment sur les exigences.

**Attendu que** depuis plusieurs mois, les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont amorcé une démarche pour renouveler conjointement leur site internet et que la MRC les appuie techniquement pour l'élaboration des contenus;

**Attendu que** les municipalités rurales se sont données comme objectif de moderniser l'image de leur site, de partager le même gestionnaire de site pour faciliter le partage de connaissances web entre municipalités, d'harmoniser les sites web municipaux entre eux et de mettre en réseau les différents sites web municipaux de la MRC;

**Attendu que** pour atteindre les objectifs que les municipalités rurales se sont fixés dans le renouvellement de leur site, il est souhaité d'utiliser le même gestionnaire et le même concepteur que celui de la MRC;

**Attendu que** chaque municipalité qui souhaite adhérer au projet de renouvellement simultané devra signer un contrat avec le concepteur retenu;

**Attendu que** ce projet rencontre certains objectifs inscrits au plan de travail du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup et que le comité d'analyse du Pacte rural a émis un avis favorable pour le soutien financier de ce projet;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents;

**Que** la municipalité Cacouna :

- accepte de participer au projet de renouvellement du site internet municipal;
- accepte la soumission de l'entreprise Conception Oznog Co. Multimédia de Saint-Paul-de-la-Croix au montant de 3000 \$ non taxable;
- désigne madame Madeleine Lévesque, directrice générale et madame Ghislaine Daris, mairesse pour signer le contrat avec l'entreprise Conception Oznog Co. Multimédia de St-Paul-de-la-Croix;
- désigne la personne ressource suivante : madame Chantale Théberge, secrétaire administrative, pour agir comme premier répondant auprès du concepteur de site internet susmentionné;
- sollicite la collaboration de la MRC pour déposer une demande d'aide financière concertée au Pacte rural au nom de l'ensemble des municipalités impliquées dans le projet de renouvellement des sites web.

**Que** copie de la présente résolution soit adressée à la MRC de Rivière-du-Loup.

**2010-06-197.4.9 Demande de commandite- Trois-Pistoles en chanson**

La jeune Emmie Pelletier de notre municipalité est une des demi-finalistes du festival de Trois-Pistoles en chansons. Une demande d'achat de publicité dans le livre souvenir afin d'envoyer un mot de félicitations et d'encouragement à cette jeune artiste nous est proposée.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'adresser ses félicitations à Emmie Pelletier dans le livre souvenir du Festival de Trois-Pistoles en chanson et accepte de défrayer la somme de cinquante (50\$) dollars pour la publicité d'une carte d'affaires.

#### **4.10 Municipalité Saint-Hubert –Élections scolaires et municipales**

La Municipalité de Saint-Hubert nous envoie copie d'une résolution adoptée par leur conseil municipal indiquant leur désaccord à la tenue des élections scolaires et municipales simultanées.

#### **4.11 Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup- Convocation**

La Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup nous invite à participer à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 16 juin prochain à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup.

#### **4.12 Invitation Parti Libéral**

M. Jean-Pierre Rioux, président de l'Association du Parti Libéral, convie les membres du conseil à participer à un déjeuner-rencontre qui se tiendra le 13 juin prochain à 19 h 30 à l'Hôtel Universel au coût de 12.50\$/personne.

#### **2010-06-198.4.13 Formation ADMQ**

Une formation sera donnée à Rivière-du-Loup concernant la gestion et l'octroi des contrats : les effets du Projet de loi 76. Elle se tiendra le 17 juin 2010 à l'Hôtel Universel.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Madeleine Lévesque, directrice générale assiste à la formation sur le projet de loi 76 qui se tiendra le 17 juin 2010 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Le conseil accepte de défrayer les coûts d'inscription de 242.68\$ taxes incluses.

#### **2010-06-199.4.14 Intérêts retard- Vente pour taxes**

**Considérant** la vente pour taxes du matricule no 7909 42 5988;

**Considérant** qu'un jugement a été rendu en date du 15 avril 2010;

**Considérant** que des frais d'intérêts de 39.10\$ se sont accumulés depuis la date du jugement;

**Considérant** que les intérêts cessent de s'accumuler à la date du jugement;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'annuler les intérêts accumulés sur ce compte en date des présentes pour un montant de 39.10\$.

### ***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

#### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

## **5.2 Correspondance François Isabel**

M. François Isabel, coordonnateur de la sécurité incendie, de la MRC de Rivière-du-Loup nous avise qu'il a quitté son poste de coordonnateur –préventionniste le 14 mai dernier.

### **2010-06-200.5.3 Radio avec casque d'écoute**

M. Claude Lévesque, chef pompier, nous transmet copie d'une soumission pour un radio avec casque d'écoute qui servira à l'opérateur de pompe étant donné que lors d'une intervention, il n'y a aucun moyen de communication entre l'opérateur de pompe et les pompiers.

**Considérant** la demande de monsieur Claude Lévesque concernant la radio avec casque d'écoute;

**Considérant** le besoin pour la brigade incendie de posséder un tel équipement;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'achat d'un radio portatif Kenwood VHF 16 ch avec casque d'écoute pour la somme de 874.77\$ taxes incluses auprès de Électronique Mercier tel qu'indiqué dans la soumission no 118.

## ***TRANSPORT ROUTIER***

### **2010-06-201.6.1 Soumission –Pluvial Boulevard Industriel**

Suite à une demande de soumissions pour travaux d'égouts pluviaux sur le Boulevard Industriel, 3 soumissions furent déposées comme suit :

Excavations Yvan Lévesque	7 900\$ plus taxes
Excavations Bourgoin et Dickner	9 832\$ plus taxes
Hugues Guérette Inc.	5 600\$ plus taxes

Il est proposé par monsieur Gilles D'amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Hugues Guérette Inc. pour les travaux d'égouts pluviaux sur le boulevard industriel comprenant l'excavation, l'empierrement, la fourniture d'un regard et d'un cadre de grille ainsi que la pose et fourniture de 230 pieds de tuyau de 12 pouces pour la somme de cinq mille six cent dollars( 5600\$) plus taxes soient la somme de six mille trois cent vingt-un dollars (6321\$).

## **6.2 Correspondance Jean-D'Amour**

Dépôt d'un accusé réception de notre résolution concernant la subvention discrétionnaire du député pour des travaux de voirie sur notre territoire.

### **2010-06-202.6.3 Achat de fleurs**

**Considérant** que des emplacements sont prévus pour planter des fleurs aux entrées de la municipalité ainsi que sur les terrains municipaux;

**Considérant** que le conseil de la Municipalité de Cacouna veut embellir sa municipalité pour la période estivale;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que des fleurs soient achetées pour embellir les terrains municipaux pour un montant maximal de 300.00\$ incluant l'entretien.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### **2010-06-203.7.1 Contrat d'enlèvement des matières résiduelles**

**Considérant que** des soumissions ont été demandées pour l'enlèvement des matières résiduelles et de la récupération;

**Considérant qu'**une soumission a déjà été acceptée le 17 mai dernier;

**Considérant qu'**un contrat doit être signé entre l'entrepreneur et la municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Ghislaine Daris mairesse et madame Madeleine Lévesque directrice générale à signer le contrat pour l'enlèvement, le transport des déchets solides et de la récupération de la Municipalité avec Levasseur Environnement pour la période du 1 juin au 31 décembre 2010 aux conditions acceptées lors du dépôt de la soumission.

### **2010-06-204.7.2 Demande Dépanneur Kakou inc.**

**Considérant que** Dépanneur Kakou inc. avait un conteneur à chargement avant en location;

**Considérant que** la Municipalité de Cacouna a signé un contrat pour l'enlèvement des matières recyclables avec un nouvel entrepreneur;

**Considérant que** beaucoup de gens vont porter les matières recyclables dans le conteneur du dépanneur;

**Considérant que** la propriétaire a acquis un bac bleu et qu'il conviendrait à ses besoins;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de rembourser la somme de 161.79\$ pour l'utilisation d'un bac bleu en contrepartie d'un conteneur de chargement avant pour l'année 2010.

**2010-06-205.7.3 Correspondance Francine Pauzé et Gérard St-Onge**

Dépôt d'une correspondance de madame Francine Pauzé et monsieur Gérard St-Onge demandant de recevoir les services d'aqueduc et d'égout lorsque les travaux s'exécuteront étant donné qu'une petite portion de son terrain se situe à Cacouna.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de desservir la résidence de madame Francine Pauzé et de monsieur Gérard St-Onge étant donné qu'une parcelle de son terrain se situe dans la Municipalité de Cacouna.

**Que** le conseil prendra les dispositions nécessaires pour faire exécuter les travaux et qu'une entente devra être signée entre les parties à cet effet dont les modalités sont à être déterminées.

**2010-06-206.7.4 Intact assurance- Bris égout rue du Patrimoine**

**Considérant** une correspondance de Intact assurance demandant quittance pour le bris d'égout sur la rue du Patrimoine;

**Considérant** que ladite quittance considère une dépréciation de 12% représentant la somme de 3719.73\$;

**Considérant** que le conseil de la Municipalité de Cacouna n'a pas à supporter une dépréciation pour un bris dont elle n'est pas responsable;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna adresse une réclamation à monsieur Ange-Marie Lévesque afin de recevoir la somme de 3 719.73\$ en contrepartie de la dépréciation non payé par Intact assurance.

**2010-06-207.7.5 Financement de la collecte sélective et future politique de gestion des matières résiduelles**

**Attendu que** les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en oeuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

**Attendu que** le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

**Attendu que** les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

**Attendu que** le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

**Attendu que** le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

**Attendu que** la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

**Attendu que** le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

**Attendu que** le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

**Attendu que,** dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur-payeur;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

**Que** le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

**Que** cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Jean D'Amour, député de la circonscription de Rivière-du-Loup et à la MRC de Rivière-du-Loup.

#### **2010-06-208.7.6 Demande de monsieur Denis Pelletier**

Dépôt d'une demande de monsieur Denis Pelletier concernant recevoir une sortie d'approvisionnement en eau potable sur la rue du Patrimoine afin de desservir son terrain de la rue Desjardins.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accuse réception de la demande de Monsieur Denis Pelletier;

**Que** le conseil informe Monsieur Pelletier que toutes les démarches sont entreprises afin que le projet d'aqueduc et d'égout sur la route du Patrimoine Ouest puisse se réaliser au printemps;

**Que** le conseil accepte que Monsieur Pelletier puisse se collecter au service d'aqueduc lorsque les travaux seront effectués et qu'un protocole d'entente devra être signé entre les parties dont les modalités sont à déterminer.

#### **2010-06-209.7.7 Factures Consortium Cima+/Roche**

Dépôt de deux factures du Consortium Cima+/Roche pour les travaux de la station d'épuration et du secteur ouest de la rue du Patrimoine. Les montants de ces factures s'élèvent respectivement à 6 956.49\$ et à 7588.49\$.

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna reporte le paiement de ces factures lors des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue du Patrimoine.

#### **2010-06-210.7.8 Soumission –aqueduc et égout**

**Considérant** les travaux d'aqueduc et d'égout prévus sur la rue du Patrimoine;

**Considérant** que le conseil de la Municipalité de Cacouna est à l'étape de demander des soumissions publiques pour ces travaux;

**Considérant** qu'il faut, selon la loi en vigueur, publier dans un journal ainsi que dans un système électronique l'appel d'offres;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Madeleine Lévesque, directrice générale, à exécuter les étapes requises pour l'appel d'offres publiques des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue du Patrimoine et à signer tous les documents nécessaires.

**Que** le conseil autorise le Consortium Cima+/Roche à préparer tous les documents requis pour ledit appel d'offres.

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

#### **8.2 CPTAQ- Bertrand Gaudreau**

Accusé réception de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec acceptant la demande concernant le lot 84-P aux conditions suivantes :

- Les transactions d'échanges de terrain se réaliseront au même moment;
- La propriété résidentielle ne pourra agrandir sa superficie et l'échange projeté sera de même dimension.

### **8.3 Abroger règlement no 258- PIIA**

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur André Guay pour qu'à une prochaine session le conseil adopte un règlement pourvoyant à abroger le règlement numéro 258 de l'ancien village en regard des dispositions relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

### **8.4 Journées de la Culture**

Invitation à participer aux journées de la culture et au projet « Je m'affiche pour la culture » qui se tiendra les 24,25, 26 septembre prochain.

### **8.5 MRC- Règlement no 172-10 (périmètre d'urbanisation de St-Antonin)**

Dépôt du règlement no 172-10 adopté par la MRC de Rivière-du-Loup le 15 avril 2010 relatif à la modification du schéma d'aménagement (périmètre d'urbanisation de Saint-Antonin).

### **2010-06-211.8.6 Dérogation mineure- Jean-Noël Paradis**

Suite à la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un multi logements dans la zone 79-H sur le lot 118-4-5, à une distance moindre que permise dans la marge de recul avant, sur la rue projetée, soit 6 mètres au lieu de 10 mètres dans cette zone.

Le conseil autorise toute personne à se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents:

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un multi logements dans la zone 79-H sur le lot 118-4-5 à une distance moindre que celle permise dans la marge de recul avant de la rue projetée, soit 6 mètres au lieu de 10 mètres dans cette zone.

**Que** M. Paul Pelletier inspecteur en bâtiments soit autorisé à émettre le permis.

### **8.7 Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent**

Dépôt d'une demande de renouvellement de la carte de membre du conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent au coût de 10\$.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

### **2010-06-212.8.8 Entente-inspecteur en bâtiment**

**Considérant** l'entente avec la MRC de Rivière-du-Loup pour les services d'inspection en bâtiment pour notre municipalité;

**Considérant** que cette entente prend fin au 31 décembre 2010;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents:

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna avise la MRC de Rivière-du-Loup qu'elle veut mettre fin à la présente entente concernant l'inspection régionale échéant le 31 décembre 2010 et en renégocier une nouvelle.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

#### **2010-06-213.9.1.1 Location d'un chapiteau**

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents:

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la location d'un chapiteau pour la tenue des activités de la Saint-Jean-Baptiste au coût de 1213.40\$ incluant les assurances, l'entretien, l'entreposage et le déplacement.

#### **9.1.2 Aide financière pour l'organisation de la fête nationale 2010**

Accusé réception de la promesse de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales, pour un montant de 979\$.

#### **2010-06-214.9.1.3 Stagiaire en loisirs**

Il est proposé par monsieur André Guay et résolu à l'unanimité des membres présents:

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'avoir une personne stagiaire en loisirs pour une durée de 15 semaines à partir de janvier 2011.

#### **2010-06-215-9.1.4 Formation animateur 2010**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents:

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'inscription de 4 personnes à la formation « animateur 2010 » pour un coût total de 400\$ plus taxes soit la somme 460.10\$ à l'unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent. Ces coûts couvrent l'hébergement, la restauration, les honoraires des formateurs, le matériel d'animation et la documentation.

### **9.2 Correspondance- Bernard Généreux –Député**

Accusé réception de notre résolution indiquant que le coordonnateur en loisirs est autorisé par la municipalité à déposer une demande de subvention au programme PIQM.

#### **2010-06-216.9.3 Contrat Jean-Yves Chouinard**

**Attendu que** les conditions de travail des employés sont énumérées dans un contrat de travail;

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche ses employés à l'aide d'un contrat de travail;

**Attendu que** monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur en loisirs se doit d'avoir un contrat de travail défini;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte tel que présenté le contrat de travail de monsieur Jean-Yves Chouinard pour la période du 11 avril 2010 au 11 avril 2011.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat.

#### **9.4 Rapport mensuel agente de développement**

Dépôt du rapport mensuel de madame Jessica Cloutier, agente de développement.

PARCS ET TERRAINS DE JEUX

AUTRES DOSSIERS

INFORMATIONS

AFFAIRES NOUVELLES

#### **2010-06-217.13 Déneigement Hugues Guérette**

**Attendu que** l'entreprise Hugues Guérette Inc. avait le contrat de déneigement de la municipalité pour l'hiver 2009-2010;

**Attendu que** le contrat indiquait que s'il y avait bris de bordures ou autres à la fin de la période de déneigement, il devait mettre en bon état les rues avant le dernier paiement de la saison de déneigement ;

**Attendu que** l'entreprise a effectué les travaux demandés;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le paiement du dernier versement de déneigement 2009-2010 au montant de 12 359.81\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **2010-06-218.15 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21h16 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

\*\*\*\*\*



